

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 114 (1969)
Heft: 11

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Menées de théologiens genevois contre l'armée à l'occasion des Journées de la Défense nationale de mai 1968

Dans notre numéro de février, nous avons exposé les grandes lignes de cette dispute, qui comporte en réalité deux objets :

le droit des organisateurs des Journées à la réparation de l'atteinte infligée à leur honneur ;

la justification de l'expression « Défense spirituelle de la Suisse » utilisée par ces organisateurs dans leurs annonces à la population, et dont la critique n'est qu'un prétexte saisi par lesdits théologiens pour une nouvelle attaque contre l'armée.

Sur le premier point, comme nous l'avons annoncé d'emblée, les fautifs refusent de se rétracter ; ils n'ont consenti qu'à exprimer leur regret de ce qu'une de leurs phrases ait été mal comprise. En revanche, le Consistoire les a mollement désavoués ; dans une lettre du 12 décembre 1968, il a reconnu que « la liberté d'expression des membres de l'Eglise ne va pas jusqu'à l'injure ou la diffamation » et qu'« au moins une des phrases incriminées pouvait être comprise comme un grave soupçon jeté sur l'honorabilité de certaines personnes » ; mais il n'a pas pris d'autres sanctions. A mon avis, les lésés ne peuvent aujourd'hui espérer davantage ; ils auraient pu, avec de meilleures chances, agir par la voie pénale ; maintenant, il est trop tard pour cela, le délai de plainte de trois mois étant écoulé.

Le second objet se rattache, nous l'avons dit, à la sourde lutte menée contre l'Armée suisse avec une constance affligeante. Faisant front à la quasi-totalité de notre peuple et de ses représentants, un groupuscule de prêtres sectaires s'ingénie à détruire dans l'opinion publique l'idée même de la Patrie et le besoin de la défendre ; ils se réclament d'un christianisme dit pratique, d'inspiration nettement marxiste, et paraissent saisis d'une frénésie de réforme. « Le péché par excellence est l'esprit de conservation », tranche froidement l'un d'eux. A leurs yeux, la tâche la plus urgente de l'Eglise est de réaliser déjà ici-bas, dans la Cité socialiste — et non pas seulement dans le Ciel — le bonheur de l'homme, entité collective ; à cet effet, de supprimer les classes sociales (comme si elles existaient encore chez nous !), puis de remplacer le nationalisme par l'internationalisme. Bref, c'est le retour aux vieilles lunes du début du 19^e siècle ! Les objecteurs de conscience sont leurs enfants chéris ; ils font à ceux-ci une place de choix dans leurs prières et vont jusqu'à encourager leurs catéchumènes à les imiter¹.

Ces graves incursions dans le domaine de la politique poussent à son paroxysme la confusion entre les ordres temporel et spirituel, contre laquelle pourtant l'apôtre Paul avait catégoriquement mis en garde les chrétiens.

Pour donner une apparence de logique à leurs insinuations haineuses, les

¹ L'agitation en faveur des objecteurs s'intensifie visiblement en Suisse, en dépit de ses maigres résultats ; ainsi, le pasteur bernois Kurt Marti a l'aplomb de réclamer que le projet de nouvelle liturgie de la Suisse allemande mette sur le même pied, dans ses intercessions, les objecteurs et les soldats ! (« Gazette de Lausanne » des 2 et 3 août, chronique littéraire). *Nous y reviendrons ! Réd.*

polémistes ont recouru à un quiproquo : alors que les organisateurs des Journées avaient songé au patriotisme et à l'idéal de sacrifice qui doivent inspirer nos citoyens et nos soldats, leurs adversaires font mine de croire que la « Défense spirituelle » serait celle de l'Évangile, et ils proclament : « L'Évangile n'a pas besoin d'être défendu ! » comme si l'Évangile était concerné !

Quant aux autorités de l'Église protestante de Genève, elles se laissent visiblement entraîner par le clan des sectaires. Selon le « Journal de Genève » du 17 mars, le Conseil exécutif estime que l'Église doit « s'engager dans un processus *permanent* de mutation »¹ ; et le Consistoire, répugnant apparemment à rétablir l'ordre dans sa maison, se résigne à temporiser ; à la fin de 1968, il a constitué une vaste « équipe de travail » comprenant des membres du groupe des pasteurs sectaires et du Conseil exécutif, ainsi que des aumôniers et des membres de la Société militaire, avec mission d'élaborer les questions que pose la défense spirituelle de la Suisse. En mars dernier, cette équipe a déposé son rapport, qui comprend 21 questions et qui, selon la « Vie protestante », doit servir de « *point de départ* pour la poursuite de la réflexion ». L'intention est claire : il s'agit avant tout de noyer le poisson !

Au surplus, il n'est que de parcourir le questionnaire. La niaiserie, la puérilité, autant que la pédanterie de ce texte alambiqué et nébuleux sautent aux yeux, au point qu'un lecteur de sens commun voit bientôt que le point de départ susdit n'est qu'une voie de garage. Preuves en soient les questions suivantes :

Question 1,1 : « Pouvons-nous considérer que la défense de la Suisse est l'affirmation de sa volonté d'exister et qu'en conséquence cette défense se prépare et s'organise sur un plan qui n'est pas seulement matériel ? »

Simple tautologie ; il est évident que celui qui organise avec ténacité, comme le fait la Suisse, la défense de son existence, a la volonté d'exister !

Question 2,4 : « Quand on parle de défense spirituelle, il est évident qu'on pense à des ennemis extérieurs et intérieurs, contre lesquels il faut se défendre. Quels sont ces ennemis ? Qui en décide ? »

Cette question est précisée dans la « Vie protestante » du 10 mai 1968, par le pasteur Péry, qui estime qu'aucune menace contre la Suisse ne vient de l'Est et que c'est plutôt contre une menace de l'Ouest que la Société militaire devrait vouloir la protéger ; elle est donc tendancieuse. De plus, elle n'a pas de sens. Le Conseil fédéral ne peut maintenant désigner à notre armée un ennemi qui n'est qu'éventuel ; il doit attendre qu'une menace se précise. Ce n'est pas parce qu'il ignore l'existence et le nom des malfaiteurs que le gendarme doit s'abstenir de s'armer.

Question 4,2 : « Notre société donne-t-elle à tous les citoyens la même possibilité effective de s'exprimer ? »

Il est évident qu'un prédicateur dans sa chaire, un professeur à son pupitre, un officier devant sa troupe, un speaker de la Radio ou un journaliste ont une plus grande « possibilité effective de s'exprimer » que leurs auditeurs ou lecteurs bénévoles ou forcés. Mais quel rapport cela a-t-il avec le présent débat ? Cette question est inepte.

¹ Qu'est-ce qu'une « *mutation* » ? Voir Pierre Gaxotte dans « Le Figaro » des 18/19.10.69. Réd.

Question 4.4 : « L'existence d'une armée en Suisse nuit-elle à notre volonté et à notre recherche de la paix ? Si oui, en quoi ? Sert-elle à cette volonté et à cette recherche ? Si oui, en quoi ? »

Poser une telle question après les expériences de 1798 à 1814, de 1870-1871, de 1914 à 1918 et de 1939 à 1945 est le fait soit d'une incurable bêtise, soit d'une grossière ingratitude envers ceux qui ont organisé et assumé la lourde tâche de nous conserver notre sol. Si l'on songe qu'après 16 mois de palabres et d'écritures, on en est encore à ce verbiage puéril et outrecuidant, il faut bien constater que le fameux dialogue est un leurre, et je ne puis que conseiller à mes camarades militaires de ne plus s'y compromettre et y perdre leur temps.

Sans doute, le Lt-colonel Basso et le D^r Neeser ont-ils, dans leur brochure du 26 octobre 1968, complétée le 1^{er} juin 1969, répondu excellemment et éloquemment aux chimères, aux paradoxes et aux insinuations malveillantes des antimilitaristes. Malheureusement, je crains fort qu'ils perdent leur latin en continuant à vouloir convaincre des gens incrustés dans leurs erreurs. Leurs scrupules de paroissiens qui s'excusent de ne pas verser leurs cotisations usuelles sont louables, mais superflus. A leur place, je n'hésiterais pas à signifier fermement ma démission à un organisme qui est en passe de sombrer dans la politique, qui se désintéresse de la défense du Pays et qui en fait a cessé d'être mon Eglise.

Quant aux auteurs du pamphlet du 8 mai 1968 et du rapport de mars dernier, il vaudrait la peine de leur signaler que le risque d'un conflit mondial, intéressant notre pays comme tous les autres, se précise de mois en mois (voir entre autres l'éditorial de Radio-Pékin, du 31 juillet, annonçant que la Chine est décidée à combattre *jusqu'au bout* contre la Russie et les Etats-Unis ; et l'escalade dans la guerre des pays arabes contre Israël) et de leur rappeler la définition du byzantinisme, d'après Larousse :

« Tendance à s'occuper de questions frivoles et subtiles, par analogie avec les disputes religieuses et mesquines où, en face des Turcs menaçants, s'oubliaient les Byzantins des 14^e et 15^e siècles. »
Capitaine P. PÉTERMANN

Information

Une marche de la « Division mécanisée 1 »

La Fanfare des Collèges de Lausanne, placée sous la direction de MM. Jomini et Mages, vient d'enregistrer un disque. Le profit de la vente de ce disque 45 tours reviendra aux Associations romandes de parents d'enfants mentalement handicapés.

Sur la première face est gravée « 1803 », une marche de Gérard Gogerat, offerte par la Fanfare des Collèges au Conseil d'Etat du canton de Vaud. Sur la seconde, se trouve « *Division Mécanisée 1* », marche de Silvio Mages, dédiée par ses officiers, au commandant de la division mécanisée 1, le colonel-divisionnaire Dénéreaz.

Ce disque est en vente au prix de six francs plus les frais d'expédition auprès du

Cdmt div méc 1
Caserne
1000 Lausanne